



Mairie de Gap
3, rue Colonel Roux
BP 92
05007 GAP cedex

Monsieur le Maire Roger Didier,

Vous n'avez pas répondu à nos deux courriers concernant la campagne d'extermination des pigeons de votre commune. (ici [22/06/2020](#) et [01/07/2020](#)) pourtant une [pétition sur internet](#) a déjà recueilli plus de 41 500 signatures !

PÉTITION

VILLE DE GAP, DES GAPENÇAIS S'INSURGENT CONTRE LE GAZAGE DES PIGEONS!



41.510 signatures

Saisissez votre email

Pourquoi signez-vous ? (facultatif)

 Je signe

VOIR TOUTES LES SIGNATURES

D'après nos sources vos services envisageraient de modifier la campagne d'extermination en cours qui consiste à capturer les pigeons puis les mettre à mort par gazage au CO₂. Maintenant votre prestataire actuel vous proposerait son offre « Stérilisation chirurgicale » qui consiste comme dans toute campagne d'extermination à d'abord capturer les oiseaux, puis après sélection, on gaze les mâles et les maladifs. Les femelles jugées en bonne santé sont castrées à vif avec un anesthésie locale très insuffisante, en fait hors de toute norme de bonne pratique vétérinaire (c'est en fait du chaponnage - pince à vif - mais sur femelle).

Pouvons-nous prouver ces affirmations ? Nos preuves datent de 2009 ([voir ici](#)). Notez tout de même que votre prestataire a travaillé en 2009-2010 pour la ville de Bruxelles, proposant sa prestation de stérilisation. Les pigeons capturés en Belgique étaient opérés en France pour un coût unitaire selon l'association Belge GAIA de 4 euros. Donc quelques euros alors que les rares vétérinaires français capables de le faire factureraient dans la fourchette de 150 euros à 300 euros. Car cette opération nécessite une anesthésie générale dite « L'anesthésie gazeuse à l'isoflurane », puis une opération de la femelle avec pince écarteur, incision, retrait et fermeture. Et enfin une sortie de l'anesthésie avec une période de surveillance de 24 h. Combien votre prestataire vous demande pour chaque femelle castrée ? Vous pouvez maintenant vérifier avec le tarif en votre possession si votre dépigeonneur facture à l'unité pour quelques euros ou pour quelques centaines d'euros l'unité. Si la réponse est quelques euros, sa pratique, filmée en camera cachée en 2009, et aussi vu par le docteur vétérinaire Philippe Bergès en 2001, reste d'actualité. Philippe Bergès dénonce « une opération qui se fait pratiquement à vif ... il est à peu près impossible de faire une anesthésie correcte sur un oiseau avec une injection en intramusculaire, il faut utiliser les anesthésiques volatiles ».

ANESTHÉSIE INSUFFISANTE DES PIGEONS OPÉRÉS LORS DES STÉRILISATIONS

Voir à ce sujet le reportage de [l'association belge GAIA](#) (aussi sur la vidéo sur [notre page d'accueil](#)) qui dénonce une boucherie sur pigeons vivants (publié le 18/01/2011).

Pour intervenir contre la reproduction des pigeons urbains, la ville de Bruxelles recourt à une méthode choquante : la stérilisation chirurgicale sur animaux pas ou mal anesthésiés. La vidéo publiée aujourd'hui par GAIA montre des oiseaux opérés à la chaîne, incontestablement conscients et réagissant vivement tandis qu'ils subissent à vif une ablation des testicules ou des ovaires.

Ces opérations sont menées en France pour le compte de la Ville de Bruxelles, par la SACPA, une société spécialisée dans la capture d'animaux considérés nuisibles.

GAIA a soumis ces images à plusieurs vétérinaires spécialistes des oiseaux. Pour le Professeur Dr An Martel, chef de clinique spécialiste des oiseaux et animaux exotiques à l'Université de Gand, "cette anesthésie inadéquate est inacceptable". Pour cette experte, ces "conditions d'hygiène insuffisantes favorisent la contraction d'infections durant l'opération." Certaines infections engendrent des souffrances chroniques précédant la mort des oiseaux. Également interrogés par GAIA, les responsables de l'Université vétérinaire d'Utrecht (Pays-Bas) et du Groupe de travail Néerlandais sur les Oiseaux et les Animaux Exotiques (NOIVBD) ont respectivement qualifié d'"inacceptables" et de "maltraitance ani-

male" les pratiques commanditées par la Ville de Bruxelles.

Nous avons en notre possession un rapport de GAIA à ce sujet qui a envoyé en France des gens pour assister à la technique, extraits :

Les pigeons sont anesthésiés (anesthésie générale) en utilisant de la kétamine ("dosage faible" c'est-à-dire selon le vétérinaire présent, 3 gouttes par animal d'une solution ayant pour concentration 1g/10 ml). ... opération : une incision est pratiquée. Chez les femelles, la grappe ovarienne est récupérée, ainsi que les œufs. Chez les mâles, les testicules sont enlevés. La plaie est refermée par deux points superficiels.

Observations personnelles : les animaux réagissent clairement et parfois fortement aux sensations douloureuses. La plupart des pigeons sont encore conscients et manifestent les signes suivants, y compris sur la table d'opération et pendant l'opération : mouvements conscients incontables de la tête et du cou et clignements des yeux. Chez un certain nombre d'animaux, on peut observer la rigidité des pattes. Presque tous les animaux réagissent lors de l'ouverture de la cavité abdominale et la suppression des testicules ou des ovaires.

Enfin dans un interview l'échevin Ceux de la ville de Bruxelles répond que :

Les images prises et diffusées par l'association GAIA ne montrent pas des pigeons de la Ville de Bruxelles. Ces animaux ont été filmés le 23 juin 2009, après avoir été capturés à Boulogne-Billancourt. Or, dans son communiqué de presse, GAIA a ajouté que ces opérations avaient été pratiquées pour le compte de la Ville de Bruxelles. En outre, ces images n'ont pas été prises en caméra cachée. GAIA m'avait demandé de pouvoir se rendre compte sur place et de pouvoir filmer. Et je leur ai donné mon accord ! La moindre des choses eût été de contacter le laboratoire et de vérifier ces éléments avant de se faire une opinion. La visite de GAIA s'est donc déroulée le 23 juin à Gennevilliers, dans le plus grand refuge parisien de la société de protection animale, dont l'entreprise titulaire du marché adjudicataire exploite une partie des locaux. Cette technique de stérilisation a donné jusqu'ici des résultats concluants. Les oiseaux ainsi stérilisés occupent la niche écologique au détriment des pigeons féconds, ce qui fait baisser significativement le taux de natalité au km². Les entreprises spécialisées dans cette intervention estiment obtenir **une mortalité postopératoire inférieure à 10 % (L'anesthésie est locale)**. C'est dans un souci de transparence de la stérilisation des pigeons et des méthodes opératoires que nous avons donné notre accord à la société française pour qu'elle ouvre ses portes à l'association GAIA, dont les méthodes sont connues.

Les images se passent de commentaires. Cela se passe en 2009. Et cela se passait aussi, ainsi, fin des années 90, d'après le vétérinaire Philippe Bergès (thèse à Toulouse et spécialiste des oiseaux).

Les éléments les plus importants de la thèse de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse – année 2008 – thèse - tou 3 – 4007 : « [prise en charge chirurgicale de l'oiseau : fichier technique à l'attention du praticien](#) » de Cédric Arnaud Colmar :

page 29 : « **L'anesthésie gazeuse***, en particulier à l'isoflurane, est le **protocole de choix chez l'oiseau**, offrant une sécurité et une adaptabilité maximales. (* par masque à gaz)

Page 30 : « Nettement moins recommandée que l'anesthésie volatile, l'utilisation d'anesthésiques injectables reste néanmoins parfois la seule disponible. » Page 31 : « **L'anesthésie fixe* chez l'oiseau est toujours plus délicate et risquée que la volatile, et ne doit être utilisée qu'en dernier recours**, après une pesée précise. » (* anesthésie fixe = injection par seringue)

Page 88 **Castration de l'oiseau mâle** : « ... on préférera généralement éviter de recourir à cette intervention pour des oiseaux particuliers, car le **risque d'hémorragie majeure** est important, surtout sur des animaux en saison de reproduction, chez lesquels les testicules sont gros et très vascularisés. »

Page 89 « La castration des oiseaux mâles reste délicate et implique des risques non négligeables d'hémorragies. On est ici loin d'une chirurgie de convenance. Si un simple bistournage est efficace hors saison sexuelle, en période de reproduction, une technique plus complexe doit être utilisée pour limiter les pertes sanguines, du fait de l'hypertrophie des gonades. Si possible, il est idéal d'espacer les exérèses des testicules droit et gauche de quelques jours pour faciliter la récupération de l'animal. »

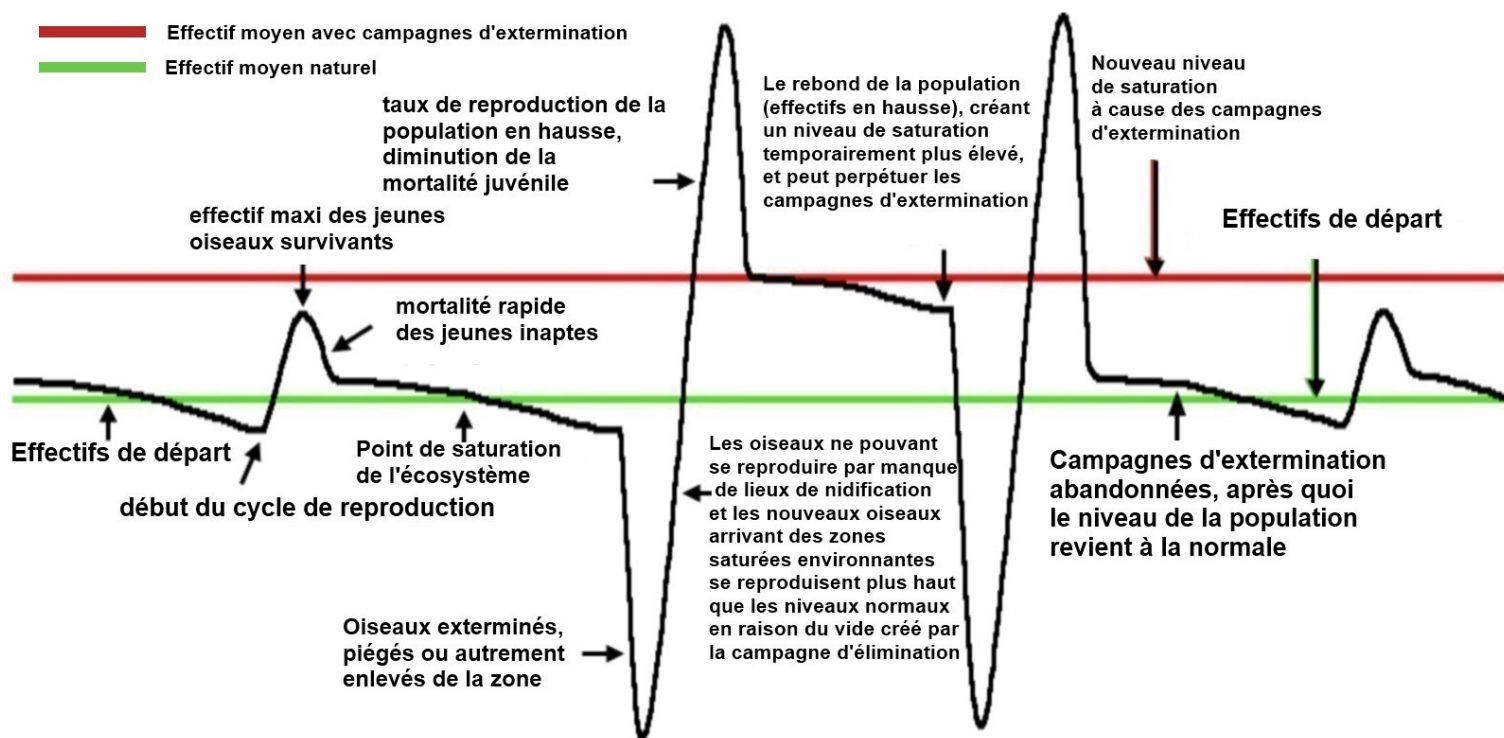
Page 90 - **Ovariectomie de la femelle oiseau** : « Moins risquée que la castration des mâles du point de vue de la probabilité d'hémorragie, cette intervention est de plus simplifiée par le fait que seul l'ovaire gauche est présent et fonctionnel chez l'oiseau femelle. ... **Il faut garder à l'esprit que la mise en place de l'écarteur est une des phases les plus douloureuses de l'opération. L'anesthésie doit être suffisante et associée à une bonne analgésie.** »

Page 91 : Les oiseaux ont la particularité anatomique de ne présenter qu'un seul ovaire fonctionnel, à gauche sauf cas exceptionnels. **L'ovariectomie chez l'oiseau, hors contexte pathologique, reste une intervention majeure**. Ce n'est pas une chirurgie de convenance. La vascularisation de l'ovaire étant bien limitée au pédicule ovarien, le risque d'hémorragie est plus faible que pour la castration chez le mâle ; cependant, une hémostase soigneuse reste indispensable. »

Alors monsieur le Maire n'acceptez pas ce genre de prestation gazage, et cette castration hors norme vétérinaire (? - si encore pratiquée comme en 2009), qui est acte de maltraitance à animal et pas légal quand pratiquée de cette façon (?) sur des pigeons domestiques. Pas légal (de cette façon) car dans sa recommandation du 28 novembre 1995, le comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux d'élevage déclare au paragraphe 2 de l'article 21 que « La mutilation des oiseaux doit être interdite en général » puis au paragraphe 3 « Nonobstant le paragraphe 2, la pratique de la castration chirurgicale peut être tolérée là où il s'agit d'une tradition établie depuis longtemps et autorisée par la loi nationale. » Ce qui est le cas pour les poulets et pintades mais pas pour les pigeons. Donc pour les pigeons domestiques, tout est clair, on ne peut le faire sans respecter les normes vétérinaires (anesthésie, asepsie, etc.). **Attention** : pour opérer les femelles la dérogation de l'article du code rural L243-3 6° « Les techniciens intervenant sur les espèces aviaires qui pratiquent des actes de vaccination collective, de castration, de débécage » autorise **l'intervention par un non-vétérinaire que pour les espèces mâles** et non pour les femelles où un vétérinaire est obligatoire.

La castration des volailles (appelée chaponnage) est pratiquée seulement sur les poulets et quelquefois sur les pintades (environ 1,5 millions/an en France) entre les âges de 5 et 10 semaines. Chez le jeune poulet mâle (futur chapon), une ou deux incisions d'environ 4 cm sont pratiquées à vif dans le bas ventre arrière, permettant d'y glisser une pince à castrer et d'arracher les testicules (elles sont à l'intérieur du corps).

L'inutilité des campagnes d'extermination d'oiseaux en un graphique



Notre dossier « [pigeons des villes méthode holistique Ahimsa](#) ».

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses,

Pascal Cousin, Président de NALO, le 09/07/2020

Courriel : nalo.association@orange.fr

Site internet : https://nalo28.pagesperso-orange.fr/NALO/nalo_sommaire.html